

**PROCÈS-VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,  
Le VINGT QUATRE JUIN  
A DIX NEUF HEURES  
Au siège social de la société ci-après nommée,**

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Madame GREUB Nathalie, épouse de M. BARRY Pierre  
Née le 24 Juin 1961 à La Ferté-sous-Jouarre (77)  
Mariée sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts le 12 Juillet 1980 à Dampniat (19)  
Demeurant le Garlandais Moulin du Sapinier à DAMPNIAT (19360)  
De nationalité Française

Monsieur GREUB Christophe  
Né le 08 Mars 1963 à Meaux(77)  
Divorcé non remarié de Madame DELARUE Isabelle  
Demeurant 3 rue de la Croix de Pierre REUIL EN BRIE (77260)  
De nationalité Française

Mademoiselle GREUB Isabelle  
Née le 29 Mars 1965 à Meaux (77)  
Célibataire  
Demeurant 27 rue du Limon LA FERTE SOUS JOUARRE (77260)  
De nationalité Française

Madame GREUB Carine, épouse de M. FOURGEOT Christian  
Née le 13 Juin 1969 à Meaux (77)  
Mariée sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts le 18 Juin 1988 à La Ferté-sous-Jouarre  
Demeurant 21 rue du Limon 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE (77260)  
De nationalité Française

**Associés Présents**

Lecture est donnée de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation de la donation-partage reçue par Maître DUVAL-GIRARD, Notaire à SAACY SUR MARNE le 24 juin 2025 - mise à jour des statuts,
- Modifications statutaires.
- Pouvoirs.

**RESOLUTIONS**

**Première résolution**

Les associés prennent connaissance de la donation en nue propriété des 10 840 parts appartenant à Mme GREUB Isabelle au profit de son fils Mr HUET-GREUB Nicolas de la SCI A-LILOU.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

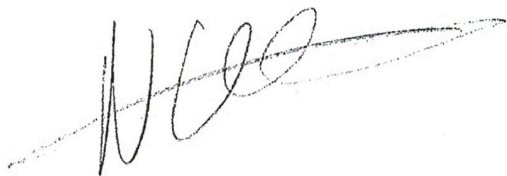
Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

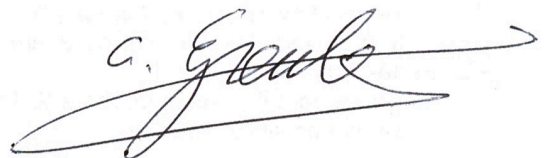
Bany Nathalie

le 20.06.2025.



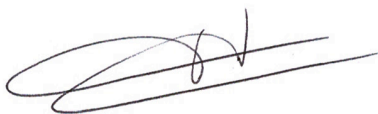
Greub. Christophe

le 20.06.2025.



Greub coure

le 20/6/2025



Isabelle Greub

le 20/06/2025

